



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Chine

Question au Gouvernement n° 813

Texte de la question

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

M. le président. La parole est à M. Noël Mamère, pour le groupe écologiste.

M. Noël Mamère. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, et j'y associe Jean-Patrick Gille, co-président du groupe d'études sur le Tibet ainsi que tous les députés, de droite et de gauche, qui en sont membres. Elle porte évidemment sur les droits de l'homme au Tibet et en Chine, à la veille de la visite du Président de la République les 25 et 26 avril prochains.

Sur le Tibet, d'abord. Il faut savoir que la Chine ne respecte pas sa Constitution et sa législation, qui prévoient l'autonomie du Tibet. Les autorités tibétaines ne demandent d'ailleurs rien de plus. Or nous savons que, depuis 1959, la Chine se livre à une opération de sinisation forcée et d'agression culturelle, au point qu'à ce jour, 122 personnes se sont immolées. Nous savons qu'il est impossible d'accéder au Tibet pour les journalistes, pour les ONG et pour tous ceux qui veulent savoir ce qui se passe dans ce pays. Le 18 avril dernier, notre groupe d'études a reçu le Premier ministre du Tibet en exil, M. Lobsang Sangay, mais l'ambassade de Chine a exercé de profondes pressions pour empêcher qu'il soit reçu officiellement, et le Gouvernement n'a pas exprimé la volonté de le recevoir. Nous demandons à ce que les autorités et le Gouvernement français puissent le faire demain.

Le Président de la République va également se rendre en Chine pour parler, je l'espère, des questions qui ont trait aux droits de l'homme. Le prix Nobel Liu Xiaobo a été enfermé en 2009, à la veille de la remise de son prix, et condamné à quinze ans d'emprisonnement. Nous demandons au Président de la République de ne pas parler sans parler, mais d'aider la société civile chinoise, qui attend beaucoup de nous, et de demander la libération de Liu Xiaobo. *(Applaudissements sur les bancs des groupes écologiste et RRDP et sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Laurent Fabius, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur le député, les immolations qui ont eu lieu au Tibet ont évidemment jeté la consternation dans beaucoup de pays, y compris bien sûr en France. Il n'y a pas d'autre piste pour avancer, s'agissant du Tibet, que le dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, pour parvenir à une solution durable qui respecte pleinement l'identité culturelle et spirituelle tibétaine, dans le cadre de la République populaire de Chine dont fait partie le Tibet.

À chaque fois qu'il nous est donné de parler avec les autorités chinoises, nous abordons ces questions - je l'ai fait moi-même il y a quelques jours lorsque j'ai été reçu par les plus hautes autorités chinoises. Mais nous le faisons toujours, monsieur le député, non pas avec à l'esprit telle ou telle provocation, mais dans le souci, que vous partagerez certainement, de l'efficacité. Il en est de même s'agissant du prix Nobel que vous avez cité, et de son épouse. Cela signifie que le Président de la République française, dans le cadre de la visite d'État qu'il va effectuer en Chine, abordera certainement les sujets qui concernent les droits de l'homme, mais avec le souci de l'efficacité et sans esprit de provocation. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Pierre Lellouche. Un peu de courage, monsieur le ministre ! Les Chinois vous respecteront davantage si vous êtes courageux !

M. Laurent Fabius, *ministre*. Voilà comment la France, nous semble-t-il, peut concilier l'attachement aux droits de l'homme, qui fait partie de notre culture, et la nécessité d'un dialogue approfondi avec la Chine, un grand

pays auquel nous sommes attachés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 813

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 avril 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 avril 2013](#)